

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 juillet 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/07/2018

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard SALLETES

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés: Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Projet de coopération trans-nationale sur la création de croisières permettant la mobilisation des circuits de proximité et l'économie circulaire

Le développement touristique a depuis longtemps été un levier de développement économique pour la région Occitanie. Un des vecteurs permettant d'irriguer les territoires de la Région en population touristique sont les navires de croisières faisant escale au port de Sète. Ce développement économique autour des grands navires de croisières est, à ce titre, un des axes prioritaires d'action de la région à travers le développement du port de Sète. La problématique a depuis été pour les territoires de capter cette clientèle touristique.

La solution imaginée est de créer un produit touristique intégré à proposer aux croisiéristes avec une même qualité de prestation sur toutes les escales.

Afin de créer ce produit, les GALs Leader partenaires de France, d'Italie, de Grèce et de Bulgarie travailleront à disposer d'une offre journalière de produits touristiques sur plusieurs segments et touchant différents types de publics :

- Culture et patrimoine (abbayes, catharisme...)
- Oenotourisme
- Bien-être
- Gastronomie et produits locaux
- Artisanat local.

Le GAL de l'Est audois se positionne pour être chef de fil de ce projet au côté de la coopérative CVETOSCOPI en tant que coordinateur du projet global opérationnel.

Cette démarche permettra de proposer sur tous les territoires concernés une offre touristique de qualité et gérée collectivement par l'ensemble des acteurs locaux (institutions, acteurs du tourisme, promoteurs...).

Pour arriver à ce but, la démarche s'établira en trois grandes étapes :

- Définir l'offre et la demande avec l'identification des acteurs potentiels sur les territoires,
- Identifier leurs besoins,
- Rédiger un cahier des charges qui permettra d'avoir une qualité de services comparable entre les différents pays.

Cette réflexion est rendue possible par les caractéristiques même du programme LEADER et de son volet coopératif. Grâce au programme LEADER et à ses financements de coopération, l'objectif est donc de structurer un

projet qui permettra de mobiliser efficacement les acteurs des différents GAL européens afin de créer les produits touristiques et les outils numériques et de médiation qui seront à destination des croisiéristes et des usagers (sur les petits bateaux de croisière à partir de 2019 et aux grands bateaux à partir de 2022).

Ce projet est aujourd'hui amorcé et les premières rencontres quant à son opportunité sont en cours. Le projet devrait rentrer rapidement en phase opérationnelle.

La phase préparatoire concernerait plus précisément les points suivants :

- Conception du projet
- Identification des acteurs
- Lancement des partenariats financiers
- Premières consultations avec l'ensemble des acteurs du territoire, réflexions sur la charte
- Validation opportunité et chiffrage du projet
- Rédaction d'une demande plus aboutie pour la suite du partenariat.

Le coût de l'opération pour cette phase préparatoire s'élève à 80 000 € et il est demandé une participation de 20 000 € par territoire, somme qui pourrait être mobilisée sur les fonds LEADER dédiés à la coopération.

Les dépenses porteraient sur :

- L'organisation de la rencontre et du démarrage du projet en région
- L'accompagnement/coordination internationale
- Les frais de déplacements.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 juillet 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

